



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 21 octobre 2019

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'Autorité environnementale
de la région Occitanie
Élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Pays du
Lauragais (81-31-11)**

n°saisine 2019-7729
n°MRAe 2019AO148

Par courrier daté du 19 juillet 2019, reçu par la DREAL Occitanie le 19 juillet 2019, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais (11) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur son projet d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un plan et programme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 19 octobre 2019 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).